



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 29 février 2024

Signature de la convention de partenariat entre l'opérateur de compétences OCAPAT, le réseau des CFA agricoles publics et la DRAAF des régions Bourgogne-Franche-Comté et de Grand Est.

C'est sur le salon international de l'agriculture qu'OCAPAT et le réseau des CFA agricoles publics de Bourgogne-Franche-Comté et de Grand Est ont officialisé leur partenariat renforcé ce jeudi 29 février.

Les DRAAF des deux régions sont également signataires en tant qu'autorité académique de pilotage de l'appareil de formation agricole en région.

La convention vise à structurer et développer les actions des partenaires pour agir en commun sur le développement de l'alternance et apporter aux entreprises des secteurs professionnels de l'OPCO des solutions en termes de développement des compétences.

Elle est articulée autour de 3 axes

- Déterminer les actions mises en œuvre pour développer l'alternance dans les branches professionnelles couvertes par l'OPCO ;
- Identifier des actions renforçant l'attractivité des secteurs professionnels relevant d'OCAPAT notamment pour les jeunes mais aussi pour les demandeurs d'emploi et les salariés en reconversion selon les orientations définies par les branches professionnelles ;
- Faciliter l'accès de tout public à l'alternance y compris les personnes en situation de handicap et agir contre les ruptures anticipées.

Un comité de pilotage va être mis en place dans chacune des deux régions afin de définir les actions prioritaires à conduire sur l'année, d'en assurer le suivi et l'évaluation à leur terme.



La signature de ce partenariat renforcé intervient dans un contexte tendu en matière de recrutement dans les entreprises des secteurs professionnels de l'OPCO, avec la concurrence d'autres secteurs en tension. L'attractivité de nos entreprises, de nos métiers et de nos CFA est un sujet qui devient primordial de travailler ensemble pour attirer les jeunes et tout autre public vers nos secteurs.

A PROPOS D'OCAPIAT

OCAPIAT est l'un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. OCAPIAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'Opco couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires. La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts), la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc. La filière alimentaire recouvre des secteurs variés (les Industries alimentaires, la Coopération agricole et les familles associées, le Commerce agricole). La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime. OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont les Caisses régionales du Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

Chiffres clés 2022 diffusés en octobre 2023 ([cf rapport d'activité 2022](#))

Avec plus de 187 000 entreprises représentant 1,3 million de salariés dans son champ professionnel, et 6 800 travailleurs non-salariés de la filière pêche et cultures marines, OCAPIAT se caractérise par trois éléments clés :

- 50 branches professionnelles
- 98,3 % d'entreprises de moins de 50 salariés (et 92,1 % de moins de 11 salariés)
- 1,7 % d'entreprises de plus de 50 salariés employant 56,7 % des salariés du champ professionnel d'OCAPIAT.

Part des secteurs en nombre d'entreprises (%) :

- 91 % des entreprises relèvent du secteur de l'interbranches agricoles
- 8 % des entreprises relèvent du secteur alimentaire
- 1 % des entreprises relèvent du secteur Pêche, cultures marines et coopération maritime, sans compter les presque 7000 travailleurs non salariés.

S'y ajoutent environ 100 000 très petites entreprises sans salarié, susceptibles de recruter un(e) alternant(e) ou un autre salarié.

En savoir plus : www.ocapiat.fr + <https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/>

Contact presse / S. Defrémont port : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet à presse@ocapiat.fr